



10

Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

27^{ème} session du conseil des droits de l'homme

18 Septembre 2014

EPU de la Côte-d'Ivoire

Intervenante : Manira Touré

Mr le Président,

C'est avec satisfaction que la RADDHO apprécie les efforts qui ont été déployés par la Côte-d'Ivoire dans les domaines socio-économique et politique pour relever le pays depuis la fin de la crise qui a divisé et paralysé toutes ses activités.

Nous félicitons la Côte-d'Ivoire pour sa volonté à mener les réformes institutionnelles et politiques dans le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que sa coopération avec la Cour pénale internationale pour lutter contre l'impunité. Nous saluons l'adoption des textes de lois relatifs à l'acquisition de la nationalité par la déclaration et la ratification de la convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Cependant, nous restons préoccupés par la persistance des violences sexistes dans la société, les mutilations génitales féminines, la surpopulation carcérale, les mauvaises conditions de détention, et la maltraitance et l'exploitation des enfants dans les zones agricoles du pays.

La RADDHO s'inquiète des conséquences du départ récent de plusieurs partis politiques de la CIE, et elle invite à un engagement éthique et de bonne foi de l'ensemble des acteurs politiques pour relever les défis du processus de réconciliation nationale en vue de tourner les pages sombres de l'histoire du pays.

De plus, la Côte-d'Ivoire doit réunir les moyens adéquats pour la mise en œuvre effective de l'ensemble des recommandations de l'EPU pour remédier aux incohérences et au dysfonctionnement du système judiciaire afin d'apaiser les tensions sociales et l'insatisfaction des victimes de la violence postélectorale.

C'est pourquoi nous encourageons le pays à renforcer sa coopération avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme en invitant tous les détenteurs de mandats au titre des procédures spéciales.

En conclusion, nous exhortons la Côte-d'Ivoire à initier un dialogue politique et social inclusif avec l'ensemble des acteurs de la société civile pour accélérer le processus de réconciliation nationale permettant la consolidation réelle de l'état de droit et de la démocratie.

Je vous remercie de votre attention